

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**Du Vendredi 03 JUILLET 2020 à 20 H 00**

**A LA SALLE DES FETES**

**(En raison des mesures CORONAVIRUS)**

**Conseillers en exercice : 15**

**Présents : 13**

MACHARD Bruno, Maire

BATOT-FRANÇOIS Nathalie. BOURGEOT Alix. BUCHER Noël. CARDOT Jules. CLOT Jean-Paul.

DOMINGUES Yves. GALLAND Jean-François. GAULIARD Cécile. HURAUX Hélène. MAGUET Valérie.

MANTEY Josiane. MOUGIN Sébastien. PUJOL Gilbert. TISSERAND Martine.

**Pouvoir : 1** PUJOL Gilbert à TISSERAND Martine **soit 14 votants**

**Secrétaire : BOURGEOT Alix.**

**-Compte-rendu du conseil municipal du 5 juin 2020** : approbation à l'unanimité

**-Ouverture de crédit pour amortissement subvention**

Le solde de subvention accessibilité salle des fêtes d'un montant de 3 413.31 € a été encaissé en 2019 en Recette Investissement article 1341.

Compte-tenu que cette subvention est amortissable elle doit être imputée à l'article 1331.

Pour passer les écritures de régularisation, le conseil municipal décide d'ouvrir les crédits suivants :

Investissement DEPENSE article 1341 : 3414 €

Investissement RECETTE article 1331 : 3414 €

Votants 14 (13+1 pouvoir) Pour 14

**-AVENANT TRAVAUX RUE DU STADE**

Une augmentation de la largeur du trottoir suite à la modification de calibrage de la chaussée, une augmentation des surfaces de terrassement liée à la présence d'une résurgence d'eau nécessitant des purges, ainsi qu'une modification devant le point d'apport volontaire ont entraîné une augmentation du coût des travaux d'aménagement et reprise des réseaux eaux pluviales et eaux usées rue du STADE.

Le conseil municipal accepte la signature de l'avenant d'un montant de 6 137.00. € HT soit 7 580.00 € TTC, le nouveau montant des travaux passe à 154 130 € HT (184 956 € TTC) et autorise le Maire à le signer ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Votants 14 (13+1 pouvoir) Pour 14

**-BOUES DE LA STATION D'EPURATION**  
**CONVENTION Suivi agronomique des boues**

Comme chaque année, la Chambre d'Agriculture de HAUTE-SAONE, nous a fait parvenir une convention de prestation pour la réalisation du suivi agronomique annuel de l'activité d'épandage des boues issues de la station de VAUVILLERS, qui prévoit la visite de la station, le bilan agronomique, le suivi qualité des boues et des sols ainsi que l'analyse des boues. Le coût de cette prestation s'élève à 1 608.00 € TTC montant identique à celui de 2019.

Le conseil municipal accepte la convention présentée d'un montant de 1 608.00 € TTC et autorise le Maire à la signer ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Le Maire précise que si la prestation n'était pas assurée dans sa totalité en raison des mesures à prendre à cause du COVID 19, le montant facturé serait revu à la baisse.

Votants 14 (13+1 pouvoir) Pour 14

## **Demande d'Aide financière pour le traitement des BOUES**

La Préfecture a informé la Chambre d'agriculture de nouvelles règles pour l'épandage des boues d'épuration produites depuis le début de la pandémie du COVID 19. Pour être épandues les boues doivent être traitées par des procédés d'hygiénisation.

De ce fait les boues de notre station ne peuvent être prises en charge et épandues selon le plan d'épandage communal dans le secteur. Il est donc nécessaire de faire appel à un prestataire.

La Chambre d'Agriculture nous précise que l'Agence de l'eau RHONE MEDITERRANNEE a décidé d'apporter son soutien financier aux maîtres d'ouvrages de stations d'épuration.

Pour se soumettre à ces nouvelles obligations, le Maire a fait établir un devis pour l'enlèvement, le transport et le retraitement des matières de la station qui s'élève à 46 € HT la tonne de boues liquides.

Le conseil municipal sollicite l'aide financière de l'Agence de l'Eau RM et autorise le Maire à déposer un dossier appel à projets « solution boues épuration COVID 19 » pour le traitement de nos boues liquides.

Il est autorisé à signer tous documents concernant le traitement de ces boues et les aides financières qui peuvent être sollicitées.

Votants 14 (13+1 pouvoir) Pour 14

## **-Demande de subvention pour travaux à la station d'épuration**

Un moteur à la station d'épuration en panne depuis 2 ans n'a pas été remplacé, et sur le poste eau usée et pompe de transfert des barres de guidage doivent être mises en place.

L'Agence de l'Eau peut apporter une aide financière de 50 % pour des travaux d'un montant supérieur à 10 000 €.

Compte-tenu des devis établis, le conseil municipal :

- sollicite l'aide financière de l'Agence de l'EAU
- autorise le Maire à déposer le dossier nécessaire auprès de l'AGENCE
- autorise la signature de toutes pièces se rapportant à ces travaux et à leurs financements

Votants 14 (13+1 pouvoir) Pour 14

## **-Achat parcelles forestières**

Un avis du cabinet STRIEVI informe que 5 parcelles cadastrées A 152.A 157.A 159.A 160.A 746 sont mises en vente au prix de 3 700 €. En qualité de propriétaire d'une parcelle boisée contigüe au bien vendu, le conseil municipal souhaite exercer son droit de préférence.

Il charge le Maire d'entamer des négociations pour l'achat de ces parcelles, le maire ayant reçu délégation du conseil pour le droit de préférence des voisins parcelles boisées.

Il l'autorise, si accord à signer l'acte qui sera passé en l'étude de maître STRIEVI et toutes pièces s'y rapportant.

Votants 14 (13+1 pouvoir) Pour 14

## **-Adhésion à la FONDATION DU PATRIMOINE**

Afin de lancer une souscription pour l'église, le conseil municipal décide :

- d'adhérer à la FONDATION DU PATRIMOINE, qui offre ces possibilités.
- autorise le maire à signer le bon d'adhésion, et accepte le paiement de la cotisation annuelle d'un montant de 75 €
- autorise le maire à signer tous documents se rapportant à la Fondation du patrimoine et à la souscription pour l'église

Votants 14 (13+1 pouvoir) Pour 14

## **-Adhésion à AISS INTERM'AIDE**

### **-Adhésion à AISS INTERM'AIDE**

Le conseil municipal décide d'adhérer à l'association AISS INTERM'AIDE, afin de pouvoir lui confier des travaux, et ainsi promouvoir l'insertion et le projet social de cette association.

Il souhaite lui confier la restauration du monument aux morts, de la Grande Fontaine et d'autres travaux de restaurations à prévoir.

Il autorise le Maire à signer la convention à passer avec AII INTERM'AIDE, ainsi que toutes pièces s'y rapportant et s'engage à payer une cotisation annuelle de 200 €.      Votants 14 (13+1 pouvoir) Pour 14

### **-Mise a disposition de locaux à l'association SUD HAUTE MARNE MULTI MEDIA**

L'association SUD HAUTE MARNE MULTI MEDIA a été sollicitée par ces adhérents afin que des cours d'initiation à l'informatique aient lieu sur la commune de VAUVILLERS .

La commune accepte de mettre à disposition de cette association une salle et autorise le maire à signer la convention qui prendra effet au 1<sup>er</sup> septembre 2020 pour une durée de 1 an.

Votants 14 (13+1 pouvoir) Pour 14

### **-Convention avec la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE COMTE pour prêt d'un tableau**

La communauté de communes de la HAUTE COMTE a souhaité emprunter un tableau représentant le clocher de l'église, et propose la signature d'une convention de prêt.

Le conseil municipal autorise le maire à signer ladite convention avec la CCHC et toutes pièces s'y rapportant.

Votants 14 (13+1 pouvoir) Pour 14

### **-Subvention rénovation du monument aux morts**

La commune ayant adhéré à l'association AISS INTERM'AIDE, le conseil municipal retient le devis présenté d'un montant de 2 000.00 € pour la rénovation du monument aux morts, qui n'a pas fait l'objet de restauration depuis longtemps.

Le Maire précise qu'une demande de subvention peut être faite auprès de l'association du Souvenir Français, de l'ONAC, et qu'il souhaite également solliciter le Crédit Agricole, d'autres collectivités et associations.

Le conseil municipal autorise le Maire à demander les subventions auprès de ces organismes et toutes structures ou collectivités qui pourraient aider au financement de cette rénovation,.

Votants 14 (13+1 pouvoir) Pour 14

### **-Commission communale des impôts**

A l'issue des élections municipales, une commission communale des impôts directs doit être instituée dans chaque commune, la durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal .

Si la population est inférieure à 1000 habitants elle est composée du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission, et de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

La désignation des commissaires est effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques, à partir d'une liste de contribuable en nombre double proposée par le conseil municipal.

Le conseil municipal décide de proposer la liste ci-annexée comportant 24 noms

ALLOO	ANITA	MANTEY	JOSIANE
BARTHELEMY	BERNARD	MOUGIN	JEAN PIERRE
CAMUS	PAULETTE	MOUGIN	REGIS
CARDOT	SYLVIE	MOUGIN	EDITH
CREUX	BRUNO	PHILIPPE	DOMINIQUE
BAGUET	GUY	RABLE	CHRISTIANE
DROUOT	GERARD	ROLIN	JEAN CLAUDE
EPLÉ	MARIE JOSEE	ROUYER	EMMANUEL
GIRARD	PIERRE	SIBILLE	DANIEL
GOLBIN	ELVIRE	STRIEVI	YASMINA
HUGOT	GERARD	TISSERAND	MARTINE
MAGUET	VALERIE	WYMAN	DENIS

### **-Carte avantage jeunes**

Le CCAS de la commune de VAUVILLERS offrait aux jeunes domiciliés dans la commune la carte avantage jeunes, qui est à la fois un outil de découverte et d'accès à la culture, aux sports et aux loisirs et un moyen pour le jeune et sa famille de réaliser des économies au quotidien. .

Cette carte destinée au moins de 30 ans regroupe des centaines de réductions permanentes et d'avantages exclusifs.

Le CCAS ayant été dissous cette année, le conseil municipal décide de reconduire l'opération CARTE AVANTAGE JEUNE, et décide de faire l'acquisition de cartes au prix collectivité, pour les offrir aux jeunes de la commune âgés de 10 à 20 ans :

Elle sera donc attribuée aux jeunes nés entre le 1 janvier 2000 et le 31 décembre 2010

Les membres du conseil municipal autorisent le Maire à signer la convention à passer pour la commande des cartes nécessaires, et à signer toutes pièces relatives à cette opération.

Votants 14 (13+1 pouvoir) Pour 14

### **-Attribution de subventions 2020**

Après étude des demandes de subvention par la commission finance, le conseil municipal décide d'allouer les subventions suivantes, compte tenu qu'un crédit de 2 000 € est prévu au budget de fonctionnement:

<b>ADMR</b>	160 €
<b>ADP 3PPAYS AU 3 PROVINCES</b>	60 €
<b>ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE C.PEGUY</b>	60 €
<b>Association FABLAB du collège C.PEGUY</b>	60 €
<b>PASS FORM SANTE 2<sup>e</sup> année ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE C.PEGUY (500 € sont également réglés par la CCHC)</b>	500 €
<b>SOUVENIR Français</b>	60 €
<b>TENNIS DE TABLE</b>	200 €
<b>RESTRO PASSION</b>	60 €
<b>TOTAL</b>	1 100 €

Le Maire rappelle que les associations doivent déposer leur demande chaque année avant fin février, que toutefois cette année, compte tenu du COVID 19, les demandes des retardataires pourront être étudiées à des prochains conseils municipaux .

Votants 14 (13+1 pouvoir) Pour 14

### **-Remboursement dégâts sur mobilier urbain**

-Par accident une personne a cassé un poteau indicateur ainsi qu'un pot de fleurs.

Elle a assuré la réparation du poteau, mais doit dédommager la commune pour l'achat du panneau et du pot pour un coût de 94 €.

Le conseil municipal accepte le remboursement de ce sinistre pour la somme de 94 €

-une autre personne a endommagé un pot de fleurs, le conseil municipal fixe un tarif de 30 € pour le remboursement de ce pot.

Le conseil charge le maire de demander le remboursement de ces sinistres ainsi que tout remboursement de bris de pot de fleurs au tarif de 30 € le pot.

Votants 14 (13+1 pouvoir) Pour 14

## -Cession ancien panneau « AMBIEVILLERS »

Le maire d'AMBIEVILLERS souhaite que la commune lui cède à titre gratuit un des anciens panneaux de signalisation « AMBIEVILLERS » en béton, entreposé dans la cour du local technique communal anciennement local de la DDE.

Le conseil municipal accepte de donner à la commune d'AMBIEVILLERS ce panneau et il lui sera indiqué que lors de la cession d'un précédent panneau du même type, les services du Conseil Départemental avait précisé que ce panneau ne devait pas être implanté sur de la voirie départementale.

Votants 14 (13+1 pouvoir) Pour 14

## -Décisions suite à délégation du conseil municipal au maire

Monsieur le MAIRE expose à l'assemblée ce qui suit :

- Vu l'article L2122-22 du CGCT
- Vu la délégation accordée par le conseil municipal par délibération du 05 Juin 2020 au Maire , Monsieur MACHARD Bruno ,
- Considérant l'obligation de présenter au Conseil municipal les décisions prises par Monsieur le MAIRE en vertu de cette délégation

- **Décision n°14 :**

- Signature d'un bail commercial pour location du local aux Locaux Santé  
3 E rue du général Marcot (anciennement occupé par BUONOMO Florence)  
A **GERARD Maryline**, socio-coiffeuse
- A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020
- Loyer 200 €
- Les 2 premiers mois gratuits
- Les frais d'acte sont supportés moitié par la locataire, moitié par le propriétaire, soit 120 € à régler chacun à Maitre STRIEVI qui a établi le bail commercial.

Votants 14 (13+1 pouvoir) Pour 14

## -Modification des commission communales

- 1 A la demande de **Sébastien MOUGIN** qui souhaite faire partie de la commission **LOTISSEMENT. URBANISME.VOIRIE.RESEAUX .CIRCULATION**

La commission est constituée désormais par :

**Président** : MACHARD Bruno

**Vice président** : GALLAND Jean-François

**Membres** : MAGUET Valérie. CARDOT Jules. BOURGEOT Alix .PUJOL Gilbert .

BATOT-FRANÇOIS Nathalie . MOUGIN Sébastien

- 2 A la demande de **FRANÇOIS Nathalie**

Qui souhaite se retirer de la commission urbanisme et intégrer la commission finance

Les commissions sont constituées désormais par:

### **PERSONNEL.FINANCES.COMMUNICATION**

**Président** : MACHARD Bruno

**Vice président** : TISSERAND Martine

**Membres** : GAULIARD Cécile.BUCHER Noël .MANTEY Josiane. FRANÇOIS Nathalie

### **LOTISSEMENT. URBANISME.VOIRIE.RESEAUX .CIRCULATION**

**Président** : MACHARD Bruno

**Vice président** : GALLAND Jean-François

**Membres** : MAGUET Valérie. CARDOT Jules. BOURGEOT Alix .PUJOL Gilbert .

Votants 14 (13+1 pouvoir) Pour 14

## -Modification des représentants du conseil au Comité Consultatif des Pompiers

Il paraît souhaitable que le Maire qui pensait être de droit membre du comité consultatif soit membre .  
De ce fait un changement dans les représentants des conseillers doit être fait, Jean-Paul CLOT accepte de se retirer.

MACHARD Bruno est élu à l'unanimité,

Les membres du conseil municipal élus au comité consultatif des pompiers sont :

**MACHARD Bruno. GALLAND Jean-François . BUCHER Noël. DOMINGUES Yves**

Votants 14 (13+1 pouvoir) Pour 14

## Informations diverses

Le maire tient à communiquer des informations, sur des dossiers, des rencontres ou des évènements.

-il remercie toutes les personnes qui avaient pris part soit en groupe ou individuellement au nettoyage des rues, places de la commune lors de la journée du 27 juin ou à d'autres moments.

-il a contacté les propriétaires de véhicules « abandonnés » ou stationnés à des endroits inappropriés afin que ces derniers les évacuent. Certains sont déjà enlevés.

-interpelé par la pose de bungalows sur une propriété privée, il a reçu l'engagement du propriétaire, qui les a mis en place pour la durée de ces travaux, de les cacher.

-Josiane MANTEY signale l'état de la maison « ex boucherie ROLLAND » très visible quand on arrive dans la commune et notamment de la cour qui sert de dépôt à certains.

-10 juillet, les conseillers municipaux se réuniront pour élire les 3 délégués titulaires et suppléants pour les élections sénatoriales. L'heure est fixée à 18 h 30. Les candidats seront :

Titulaires :MACHARD B.TISSERAND M.GALLAND J.F . Suppléants : BOURGEOT A. HURAUX H.GAULIARD C.

-Salle des fêtes :

-la commission sécurité a émis un avis défavorable à la poursuite de l'ouverture de ce bâtiment. Il est nécessaire de faire le contrôle électricité, gaz **qui n'a pas été réalisé depuis 2015.**

-Suite à la réouverture récente de la porte située au milieu de la salle, un trou dangereux était présent entre la porte et la limite du parquet.

Serge MESSEZ a gracieusement posé un aménagement (plusieurs planches de parquet) pour remettre le sol à niveau jusqu'à la porte.

Personne n'ayant voulu prendre en charge la salle des fêtes, 3 conseillers se sont portés volontaires pour en être les contacts lors de location : BUCHER Noël, CLOT Jean-Paul, MACHARD Bruno .Le sujet concernant la régie de recettes est à revoir.

-depuis plusieurs mois de l'eau tombait sur les piles de chaises lorsqu'il pleuvait. Le maire qui s'est rendu sur place pendant la pluie a calé une tuile, qui à première vue était responsable de la fuite.(à contrôler lors des prochaines pluies et à faire voir par un charpentier)

-Bâtiment LA POSTE : l'entreprise TISSOT a établi un devis pour les dégâts dans l'appartement et le local de l'ostéopathe. Concernant la toiture qui est en ardoise, l'entreprise AWIGNANO a été contactée.

-David SCHIFFMAN, le chef de corps du Centre de Premières interventions des pompiers a avisé que plusieurs personnes souhaitaient s'engager au CPI de VAUVILLERS . 2 engagements ont été signés : ARNAUD Roland et BERTHET Coralie.

Lundi à 17 h 30,une réunion est programmée avec l'exécutif, le chef de corps et le commandant MOREL du SDIS.

-départ fin juillet du locataire KIZIRIAN Gérard, qui occupe l'appartement à l'hôtel de ville,place SAMBUCCI.

-Eglise : problème à la porte de la sacristie, qui a besoin d'être renforcée pour être sécurisée. Le Maire a contacté l'entreprise ATOUT FER. La fenêtre aurait besoin d'être changée. Le Maire et l'adjointe ont rendez-vous avec l'abbé GUYOT et Mr ARNOUX de la commission diocésaine d'arts sacrés pour faire un point sur les travaux nécessaires.

Le 27 août, un rendez vous a été fixé avec un représentant de la Direction Régionale des affaires culturelles, du Service Départemental de l'Architecture, et de Mr JEANROY de la Fondation du Patrimoine pour faire un état des travaux nécessaires au niveau de l'église.

-La commune ayant accepté d'être relais roulottes, des roulottes et chariots stationnent régulièrement

-Afin d'assurer l'entretien des locaux communaux et des sanitaires des roulotiers, à notre demande PMS a présenté un devis qui a été accepté pour pallier aux absences de notre agent d'entretien actuellement en maladie.

-la réunion de chantier avec COLAS et le maître d'œuvre ECA a eu lieu. Des travaux sont à prévoir : marquage au sol à faire, 2 passages pour piétons. Nathalie FRANÇOIS dit qu'il serait souhaitable d'indiquer par un marquage au sol (qui a existé par le passé) ou autre, le sens d'entrée et de sortie du parking de la POSTE.

-ECOLE : POLE EDUCATIF 134 élèves dont 8 en ULIS soit 126. L'année prochaine 113

Au Collège 168, à la rentrée 170.

-le sens interdit rue des 2 frères sera supprimé, la rue reviendra en double sens.

-le local de l'Office du tourisme est ouvert et fermé par la famille MESSEZ qui ouvre son commerce chaque jour. Sauf le jeudi et samedi et dimanche après-midi. Il est fermé par Josiane MANTEY ou Bruno MACHARD.

-les blocs mis en place devant l'épicerie ARTU ont été peints par Josiane MANTEY qui va les égayer en peignant des fleurs ;

-Des banderoles annonçant le nouveau lotissement LES GEAIS ont été mises en place à l'entrée côté DEMANGEVELLE et ST LOUP afin de mettre plus en avant ce lotissement.

-le maire a assisté à l'Assemblée générale de l'Association de chasse agréée de VAUVILLERS qui souhaite construire une maison de chasse. Les démarches pour l'achat d'un terrain privé sont en cours.

-le bulletin municipal qui sera publié tous les 6 mois, sera distribué par les conseillers.

-2 jeunes s'étaient portés bénévoles pour donner des cours de soutien et l'information a été communiquée à chaque élève du collège et du primaire. 5 enfants sont inscrits.

-Samedi, une équipe composée de conseillers et d'habitants bénévoles finiront de poser le film géotextile et les cailloux blancs près de l'église, ainsi qu'autour des arbres cour du château.

-L'élection du président et des vice-présidents de la CCHC doit avoir lieu avant le 15, celle au Syndicat du Morillon aura lieu le 17 juillet.

#### Information sur les travaux de voirie réalisés par la précédente municipalité :

-coût des travaux voirie réalisés devant le collège avec aménagement eaux pluviales et assainissement 204 344.14 €

-coût des travaux voirie réalisés dans le cadre du Marché à bons de commande (Trottoir rue Général Marcot et grande rue) : 86 992.54 €.

#### Budget investissement :

Le budget investissement qui a été équilibré par la précédente municipalité par l'apport en recette d'un emprunt de 205 000€ (emprunt non contracté) est à revoir. En effet, en raison de son taux élevé d'endettement, la commune ne peut pas emprunter ou alors très modestement (62 000 € tout au plus). En conséquence pour permettre d'équilibrer le budget investissement, il importe d'abandonner les travaux d'isolation de la salle des fêtes et de reporter d'une année les travaux d'accessibilité et de réhabilitation de la mairie.

#### Recouvrement des charges locatives

-des problèmes sont soulevés au sujet du remboursement du chauffage par les Restos du Cœur, le local facteurs, et le bâtiment LA POSTE. Pour certains les remboursements n'ont pas été réclamés depuis plusieurs années (Restos du Cœur et local facteurs) et pour d'autres (bâtiment La Poste) sous évalués en raison d'un défaut de complètement régulier de la cuve à fuel. Un état précis des sommes non recouvertes est à établir pour mise en recouvrement auprès des locataires intéressés.

-Hélène HURAUX informe que les bénévoles de la bibliothèque pourront accueillir toutes les classes du pôle éducatif à la rentrée, à voir avec les instituteurs intéressés. L'achat de mobilier spécifique pour la bibliothèque est à prévoir.

Elle souhaite créer une Association Bibliothèque dans le but de recueillir des fonds pour financer des actions ou du matériel nécessaire à la bibliothèque.

Pour ne pas surcharger la réunion du conseil municipal de septembre, le maire propose de programmer une prochaine réunion début août. Cette proposition est acceptée, elle est **prévue le vendredi 07 Août 2020 à 20 heures**